

Motion

Atel et EOS, pour une fusion sans fission ! Un grand pas vers la société à 2'000 W.

Par la présente motion le soussigné demande à la municipalité de donner mandat aux délégués désignés par la ville aux conseils d'administration, ou à toute autre fonction au sein d'EOS et de Romande Energie de s'opposer à toute nouvelle centrale nucléaire.

Les entreprises EOS et Atel souhaitent fusionner en 2009. Une partie non négligeable du capital action d'EOS est détenu par la Ville de Lausanne (avec plus de 20%). Il y a quelques semaines Atel a fait une demande pour une construction d'une nouvelle centrale nucléaire. Cela signifie qu'avec cette fusion, EOS s'engage malgré elle à promouvoir la fission nucléaire pour répondre à la consommation actuelle d'énergie.

Cette manière de procéder soulève de nombreuses questions

- a) Concernant les conséquences pour la sécurité des lausannois Un accident majeur, qu'on ne peut exclure même avec le nouveau type de centrales, rendrait Lausanne inhabitable. Les conséquences sur la santé publique seraient effrayantes et les dommages seraient de plusieurs centaines de milliards de francs (cf. étude Katanos de la protection civile suisse).
- b) Concernant les conséquences financières pour la Ville. Les récentes hausses de l'acier, du cuivre et du ciment ont pratiquement doublé le coût de construction d'une centrale nucléaire (cf article du Wall Street Journal du 14.5.08), et cette hausse va probablement se poursuivre ces prochaines années. Les stock d'uranium à un prix raisonnable sont limités, l'approvisionnement en uranium n'est donc pas garanti pour la durée de vie planifiée de la centrale. La construction d'une telle centrale est donc une entreprise financièrement hasardeuse et risque de déprécier la valeur des actions que notre Ville détient.
- c) Concernant la compatibilité avec la constitution cantonale qui précise notamment à l'article 56 :
 - 1 *L'Etat et les communes incitent la population à l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles, notamment de l'énergie.*
 - 2 *Ils veillent à ce que l'approvisionnement en eau et en énergie soit suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement.*
 - 3 *Ils favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.*
 - 4 *Ils collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire.*
- d) Concernant le respect du vote du 18 mai 2003 sur le moratoire-plus que les lausannois avaient acceptés à plus de 53%.
- e) Concernant la gestion des déchets qui n'est à ce jour toujours pas résolue pour les centrales nucléaires actuelles.

Deux représentants de la Municipalité siégeant au sein du conseil d'administration d'EOS, la Ville a la possibilité de faire connaître la position lausannoise.

Avec d'autres actionnaires (Collectivités publiques genevoises et vaudoises) la Ville a la possibilité d'infléchir cette action hasardeuse d'ATEL :

- Mettant en danger la vie et les avoires des lausannois tant il est vrai qu'elle prolongerait pour des décennies le risque de catastrophe nucléaire qui nous guette.
- Susceptible de déprécier fortement la valeur des actifs des deux sociétés et par la même la valeur des actions détenues par Lausanne.
- Allant à l'encontre de la constitution vaudoise et du vote des lausannois du 18 mai 2003

Lausanne, le 24 juin 2008



Yves Ferrari